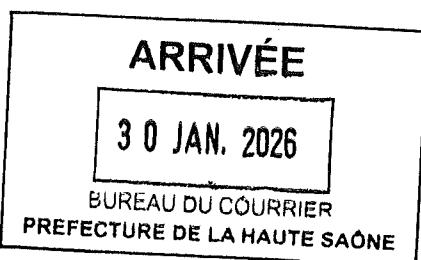


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPALN° 2026-001

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :
21 janvier 2026Date d'affichage :
09 février 2026

Objet
Renouvellement convention entre Médiathèque départementale et bibliothèque communale.



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Étaient présents :

Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAELLI Freddy, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Mme DUDORET Annabel a donné procuration à

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme TRIQUENOT Caroline

La convention entre la bibliothèque municipale et la Médiathèque départementale de la Haute-Saône est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 et doit faire l'objet d'un renouvellement. Cette convention permet de solliciter dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lecture publique du Conseil Départemental de la Haute-Saône, les services et l'intervention de la Médiathèque départementale pour la bibliothèque communale.

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les critères d'accès et la proposition de convention de partenariat de catégorie B de la Médiathèque départementale de la Haute-Saône,
- Approuve la proposition de convention « Service musique » de la Médiathèque départementale de la Haute-Saône,
- Autorise le Maire à signer le renouvellement de cette convention d'une durée de 3 ans pour la période de 2026-2028, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Vesoul (70) le 28 janvier 2026.

Publié ou notifié le 09 février 2026.

Fait à SAINT GERMAIN, le 26 janvier 2026

La secrétaire de Séance,
Mme Caroline TRIQUENOT



La Maire
Mme Maryline CARAVATI-BRETON

Mme Caroline TRIQUENOT

Mme Maryline CARAVATI-BRETON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
70 - HAUTE-SAÔNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

N° 2026 - 002

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune de SAINT GERMAIN

Séance du 26 janvier 2026 à 19 heures 00

Date de convocation :
21 janvier 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
09 février 2026

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Objet
Recrutement pour un emploi temporaire du 4 mai au 14 août 2026

Étaient présents :

Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAELLI Freddy, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Mme DUDORET Annabel a donné procuration à Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme TRIQUENOT Caroline



Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23 2°,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant,
Vu le budget de la Commune,
Vu le tableau des effectifs de la Commune,
Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activité durant les mois de mai à août 2026 pour l'entretien des espaces verts et de la voirie...

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour la période de mai à août 2026.
Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié.
Il secondera l'adjoint technique titulaire à temps complet pour la tonte des espaces verts, l'entretien de la voirie, les menues réparations dans les bâtiments communaux....

- Précise que l'agent sera recruté à temps complet sur un poste d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.
- Pour le recrutement d'un agent contractuel:
 - *Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : Il devra justifier d'une expérience dans les espaces verts, d'un permis de conduire B,
 - * Fixe la rémunération en référence au grade de recrutement et compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367, indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432, indice majoré maximum 382,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise la Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon - 30, rue Charles Nodier, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Vesoul (70) le 28 janvier 2026.

Publié ou notifié le 09 février 2026.

Fait à SAINT GERMAIN, le 26 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Mme Caroline TRIQUENOT



La Maire

Mme Maryline CARAVASI-BRESON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
70 - HAUTE-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL

N° 2026-003

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune de SAINT GERMAIN

Séance du 26 janvier 2026 à 19 heures 00

Date de convocation :
21 janvier 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
09 février 2026

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Objet
Demande de subvention
au titre de l'acquisition de
matériel de déneigement

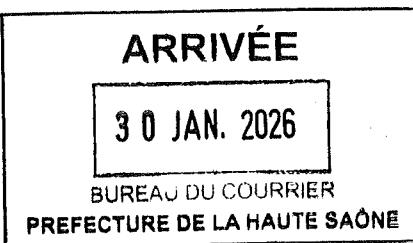
Étaient présents :

Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAELLI Freddy, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Mme DUDORET Annabel a donné procuration à Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme TRIQUENOT Caroline



Madame la Maire expose qu'il convient d'envisager l'acquisition d'une nouvelle lame de déneigement sur le tracteur communal.
En effet, l'équipement actuel pose plusieurs problèmes : couche de neige restant sur la chaussée, neige « balayée » sur le côté mais également au milieu de la chaussée, sollicitation plus importante du système d'embrayage.

L'achat de cette lame se monte à 6 600€ HT et 7 920€ TTC.
La reprise de l'ancienne lame pourrait être envisagée au prix de 1 300 € HT.

Entendu le rapport de Madame la Maire, le conseil à l'unanimité :
- autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier avec les services de l'Etat,
- autorise Madame la Maire à solliciter des participations financières auprès des services du Département de Haute-Saône .

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits
Ont signé au registre tous les mois précédents
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Vesoul (70) le 28 janvier 2026.

Publié ou notifié le 09 février 2026.

Fait à SAINT GERMAIN, le 26 janvier 2026

La secrétaire de mairie,
C. Lefèvre

Mme Carole TRIAUENOT



Le Maire

J. M. L.

Mme Maryline CARADATI-BRESON

